

Épitaphes oubliées. Les registres de condoléances à la mort d'un président de la République

Pierre-Yves Baudot



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/mots/1035>

DOI : 10.4000/mots.1035

ISSN : 1960-6001

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2007

Pagination : 71-84

ISBN : 978-2-84788-112-7

ISSN : 0243-6450

Référence électronique

Pierre-Yves Baudot, « Épitaphes oubliées. Les registres de condoléances à la mort d'un président de la République », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 84 | 2007, mis en ligne le 01 juillet 2009, consulté le 21 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/mots/1035> ; DOI : 10.4000/mots.1035

Épithètes oubliées. Les registres de condoléances à la mort d'un président de la République

Les cartons relatifs aux funérailles de Georges Pompidou conservés aux Archives nationales¹ contiennent un nombre considérable de registres de condoléances et une imposante correspondance de deuil adressée à la veuve du président. Face à cet impressionnant amas de témoignages d'affliction, le chercheur se retrouve paradoxalement démuné. Qu'ils soient d'une affligeante banalité – longue litanie de « sincères condoléances » – ou davantage personnalisés – sincérité de l'émotion exprimée par l'originalité des mots employés –, ces messages constituent une source délicate à utiliser. L'impossibilité d'en croiser le contenu avec des variables classiques (âge, sexe, profession) – ce qui aurait permis de mettre au jour différents rapports au politique et à l'évènement – et le formalisme des messages, qui rend vain une analyse lexicographique, sont peut-être toutefois un atout pour la recherche. Ils écartent l'emploi immédiat de méthodes parfaitement adaptées, en apparence, au terrain observé. Ils invitent ainsi le chercheur à envisager d'autres voies pour approcher ces documents et comprendre la pratique dont témoigne cette source. Si cette question semble de prime abord purement méthodologique, les enjeux qu'elle soulève vont bien au-delà. Car l'emploi d'une méthodologie atteste de la valeur accordée à la source en tant que telle. Par exemple, user ici de la lexicographie, c'est supposer l'importance du contenu des messages. Ce que nous voudrions donc faire ici, c'est interroger les présupposés sur le sens de la pratique contenus dans le choix d'une méthodologie particulière. La critique des méthodes pourra alors nous permettre d'envisager le fonctionnement de la pratique sous un jour nouveau.

Se livrer à une analyse lexicographique des messages portés sur les registres de condoléances ouverts à la mort d'une personnalité politique ou mondaine, c'est en effet faire siens deux présupposés majeurs. Premièrement, il

1. Les cartons 560 à 618 de la série 5AG2 des Archives nationales contiennent les registres de condoléances ouverts en France et à l'étranger à la mort de Georges Pompidou, et les cartons 619-623 de la même série conservent plusieurs milliers de lettres de condoléances adressées à M^{me} Claude Pompidou.

s'agirait d'opinions politiques qui permettraient de reconstituer l'image que les signataires – et, au-delà, la communauté à laquelle ils appartiennent et qu'ils sont supposés représenter – conserveront du défunt. C'est en ce sens que le contenu des messages modifierait le sens de l'hommage, et c'est là le second présupposé : ces messages transmettraient une information, établissant de la sorte une forme de communication. Avec d'autres techniques², les inscriptions des registres de condoléances sont en effet régulièrement utilisées, dans la presse comme dans des enquêtes sociologiques, pour dresser le portrait que les signataires se font du défunt³. Citons par exemple l'étude de Bethan Jones qui, pourtant armée de l'ethnométhodologie de Garfinkel, se sert de ces registres pour décrire le sillon que la mort de la princesse Diana a tracé dans la mémoire collective⁴. C'est à l'examen de ces deux présupposés problématiques que nous allons nous livrer. Cela nous permettra de voir que, même si les signataires semblent se soumettre aux injonctions qui leur sont données par le dispositif même du registre de condoléances, ce n'est pas leur soumission à ces attendus qui explique la pérennité de cette injonction, aujourd'hui fréquente, à la production d'une opinion sur un président défunt.

Des opinions politiques ?

Considérer ces messages comme des opinions politiquement construites – des positions adoptées en fonction d'enjeux politiques identifiés – occulte le lieu où s'effectue cette prise de parole. Daniel Gaxie et Patrick Lehingue (1984, p. 42) ont montré que l'intérêt pour les questions politiques s'accroît à mesure que les enjeux sont perçus comme proches. La mort d'un président de la République est justement mise en scène par ses promoteurs comme l'inhumation d'un homme rendu à sa seule individualité. Ses funérailles sont censées rappeler la part humaine de l'homme politique⁵. Par conséquent, le lieu où s'établit cette communication n'est pas proprement politique, mais relève de la sphère privée. C'est cette définition d'un tel *cadre*⁶ de l'évènement qui serait validée par les

2. Dans le cas du général de Gaulle : voir les sondages de la SOFRES (*Le Figaro*, 21-22 novembre 1970) et de RTL (Collovald, 1999, p. 131). Les références complètes des journaux cités figurent en fin d'article, ainsi que les références bibliographiques.
3. Parmi d'autres, dans le cas de François Mitterrand, voir *L'Humanité*, 10 janvier 1996 ; *Le Monde*, 12 janvier 1996 ; *Sud-Ouest/Charente-Maritime*, 11 janvier 1996 ; *Libération*, 15 janvier 1996 ; *Le Figaro*, 11 janvier 1996, etc.
4. Jones, 1999, p. 203-214. Sur l'emploi du sondage par des sociologues pour dresser le portrait de François Mitterrand, voir Brugidou, 1998, p. 97-120.
5. C'est sur cette définition de l'évènement comme moment dépolitisé que peut s'effectuer la collaboration entre les institutions différenciées appelées à y prendre part. Sur ce point, nous permettons de renvoyer à notre thèse (Baudot, 2005).
6. Au sens que Goffman (1982, p. 19) donne à cette notion : « Toute définition de situation est construite selon des principes d'organisation qui structurent les évènements – du moins ceux qui ont un caractère social – et notre propre engagement subjectif. »

signataires des registres. Ceux-ci, s'alignant sur les réquisits de la situation, vivaient l'opportunité qui leur est offerte de participer à la cérémonie non sur un mode politique, mais sur celui d'une communauté de destin. Les opinions considérées comme politiques seraient ainsi bannies de ce lieu de rencontre, autorisant la participation de profanes revendiqués :

D'une jeune comédienne qui ne s'intéresse guère à la politique, mais qui rend hommage au courage et à la volonté exemplaire de son président⁷.

Deux rapports au politique apparaissent chez les signataires de ces registres. Certains optent pour l'emploi de formules conventionnelles d'expression de la déférence (« Monsieur le président de la République »), d'autres profitent de la situation pour appeler le défunt par son prénom, comme s'ils s'adressaient à un proche dont la disparition affecte la famille :

Merci Georges pour la grande œuvre que vous nous laissez [signature]⁸

Nous sommes désemparés comme des orphelins [signature]

La France a perdu un grand monsieur et... un fils courageux et dévoué ! Dans notre cœur, M. le président, vous resterez présent. [2 signatures]⁹

L'évènement est alors défini de deux façons différentes : soit comme la mort d'un individu comparable aux autres, soit comme une occasion de s'approcher du centre de la vie politique¹⁰. L'absence d'éléments nous informant sur le statut social des auteurs de ces messages interdit d'en dire davantage sur les conditions sociales qui favorisent l'adoption de l'un ou l'autre de ces rapports au politique.

Nous pouvons cependant pousser le raisonnement plus loin. Mais il convient pour cela d'écarter le présupposé aligniste (les individus se conforment au cadrage de la situation institué par les organisateurs) sur lequel repose la précédente interprétation du contenu des messages. Il faut désormais envisager la signature d'un registre de condoléances comme une réponse aux contraintes de la situation. Car quels que soient le lieu de la rédaction du message et le statut des signataires, toutes ces actions gardent la trace de la façon dont fut levé un des obstacles principaux à la prise de parole : l'égalisation des positions entre l'auteur de l'épithète et celui à qui il s'adresse. Deux questions se posent à

7. Message inscrit à l'Élysée. Source : AN/5AG2 560. Nous nous concentrons ici sur l'analyse des registres déposés à l'Élysée (à la « loge d'honneur », signatures de personnages officiels, et dans la « cour d'honneur », signatures des « anonymes ») et à la Madeleine, à l'issue de la célébration du service religieux du 3 avril 1974.
8. Message inscrit à la Madeleine. Source : AN/5AG2 562.
9. Ces deux derniers messages sont inscrits sur le registre déposé à l'Élysée. Source : AN/5AG2 560.
10. Sur un processus comparable, voir Lyon-Caen, 2002, p. 27-30.

l'individu au moment d'écrire : « Que dire ? » et « Qui suis-je pour le dire ? ». Indissociablement liées, elles doivent être ici séparées en vue de leur analyse.

Ce qui est écrit peut donc être lu comme la trace des « tactiques »¹¹ employées pour faire face aux contraintes de l'exercice. Première tactique : l'imitation. Il s'agit là autant de la façon d'occuper la page du registre que du contenu du message. Lorsque le registre n'est pas préquadillé, les signataires se conforment aux dispositions utilisées avant eux sur la page. Celle-ci, par exemple : on signe ou on met son nom à gauche de la page, puis on inscrit sur la même ligne, à droite, son adresse et sa signature. Si l'on tient à ajouter un mot, on se plie à cette disposition :

Mademoiselle Monique Torel 9 villa Davout. Asnières.

[signature]

Nous avons perdu un grand homme d'État

En M. Georges Pompidou

Une gaulliste attristée¹²

L'imitation se repère également dans le contenu des messages. Les thèmes peuvent être identiques sur une même page et changer de l'une à l'autre. Si une convention interdit aux individus de tourner les pages, rien ne leur interdit une opération invisible : la lecture des messages écrits avant le leur sur la page où ils inscrivent leur épitaphe¹³.

À notre grand et courageux président nous prions [signature]

En hommage au président Pompidou qui était bon et courageux [signature]

En hommage à votre courage et dévouement pour la France [signature]¹⁴

Merci M. Pompidou pour ce que vous avez fait pour le peuple de France [signature]

Merci M. Pompidou pour ce que vous avez fait pour le peuple de France [signature]

Merci M. Pompidou de ce que vous avez fait pour le peuple de France [signature]

Un profond regret à la perte d'un Grand Homme qui était le pPrésident [barré dans le texte] de la République. [signature]

Je partage la conviction de ce qui a été mentionné ci-dessus. [signature]¹⁵

Seconde tactique : rester sur son quant-à-soi. Ceux qui s'inscrivent sur le registre doivent faire l'effort de s'élever à la grandeur du défunt, de quitter leur

11. La notion de *tactique* est employée dans le sens que lui donne de Certeau (1997, p. 59-61) quand il l'oppose aux *stratégies*, notamment en ce qu'elles se déploient sur un lieu qu'elles ne définissent pas.

12. Message inscrit à la Madeleine. Source : AN/5AG2 562.

13. Une observation similaire est faite par Jones au sujet des registres de condoléances ouverts à Reading après la mort de Diana (Jones, 1999, p. 204). En revanche, Albert-Llorca (1993, p. 183-222) note, à propos des écritures votives, que certains scribes lisent l'ensemble du registre avant de se lancer. Ces divergences indiquent que ces supports produisent des injonctions d'individualisations différenciées, en fonction de la formalisation des codes épistolaires, de la ritualisation de la cérémonie et des modalités de remises de soi suggérées par l'institution.

14. Messages inscrits à la suite les uns des autres sur le registre de l'Élysée. Source : AN/5AG2 560.

15. *Idem*.

singularité pour conférer à leur message une forme de dignité, d'universalité et d'éternité. Cet « impératif de justification » (Boltanski, Thévenot, 1991, p. 54) constitue l'une des conditions auxquelles la parole prononcée peut être reçue comme « normale » et « valide ». Cela passe notamment par la « désingularisation » de la parole, par l'obtention ou la proclamation du « soutien d'une instance collective capable d'opérer pour l'individu le travail de généralisation » (Boltanski *et al.*, 1984).

Les « personnes collectives étendues »¹⁶ paraissent les mieux dotées pour éviter un tel écueil. S'exprimant au nom de l'institution qui les mandate, leur signature ne les engage pas personnellement. Leur action s'appuie de plus sur la routine diplomatique qui, à la différence du processus de « déformalisation » (Elias, 1998), dévalorisant en matière de deuil l'emploi des formules conventionnelles dans les relations interpersonnelles, est au contraire la condition de leur efficacité dans l'ordre des relations interétatiques¹⁷. L'usage d'un « titre à parler » dépersonnalise la signature et élève le signataire, sinon à une égalité parfaite avec le défunt, du moins au-delà de sa seule personne. Ces signataires tracent essentiellement leur paraphe, indiquent leur titre et n'écrivent que peu de mots :

Mes condoléances, [signature] chargé d'affaires d'Irak
[Signature] Ambassadeur of Nepal
[Signature] Président de la commission européenne de l'agriculture
[Signature] Secrétaire général de l'Assemblée permanente de la Chambre d'agriculture
[Signature] Secrétaire général de la Fédération [illisible] des syndicats d'exploitants agricoles

Page suivante :

[Signature] Conseiller d'État Membre du Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur
[Signature] Robert Hivrek GDF
[Signature] S.O. Hashim, ambassadeur de la République démocratique du Soudan
[Signature] Ambassadeur de la République d'Afrique du Sud
[Signature] James B. Freeman, Ambassador of Liberia¹⁸.

Ceux qui ne peuvent parler au nom d'une collectivité instituée – les « personnes collectives restreintes » – utilisent des rattachements plus incertains. Le porte-parole du Syndicat des gradés de la police nationale, le représentant des Azerbaïdjanais réfugiés en France et celui du Groupe de la sécurité présidentielle¹⁹ écrivent un message, signent et laissent les autres membres de leur délégation

16. « Une personne collective étendue » est celle qui peut « intervenir au nom d'une personne dont l'existence est indéniable et le champ d'activité étendu » (*ibid.*, p. 7).

17. Voir notre thèse (Baudot, 2005), p. 661-666.

18. Source : AN/5AG2 560. Comme pour l'ensemble des registres de condoléances, nous avons été autorisé à les consulter, sur dérogation, mais non à les reproduire, ce qui nous interdit de donner à voir ce qui peut difficilement s'écrire.

19. Ces trois derniers messages sont inscrits à l'Élysée. Source : AN/5AG2 562.

procéder à leur convenance. Enfin, les « individus singuliers », ceux qui parlent « seulement en leur nom propre », essaient également de se rattacher à un collectif, plus ou moins incertain, en général leur famille. L'écriture sur un registre, qui devrait théoriquement susciter des réponses personnalisées, provoque paradoxalement des stratégies de désingularisation :

J'ai toujours admiré ses immenses qualités et j'exprime toute mon admiration à la vaillante compagne [signature] [signature] [signature]
[La même personne signe trois fois avec sa signature.]²⁰

Pour ceux qui ne disposent d'aucun rattachement institutionnel, la revendication d'un destin commun est le seul titre disponible. Pêle-mêle sont utilisés un deuil dans la famille, une origine géographique, un parcours scolaire, une anecdote :

Amical Souvenir Albi 1924. Condoléances émues. [Signature]²¹

[Signature] Un aveyronnais de Paris²².

Enfin, ceux qui ne peuvent faire état d'aucun de ces éléments de proximité font silence, mentionnent leurs « sincères condoléances » ou exposent leur dépossession de ces titres qu'ils sentent pourtant nécessaires à la recevabilité de leur hommage :

Admiration et reconnaissance d'un Français moyen. [Signature]

Un pauvre merci pour tant de gentillesse Christine Navaro²³.

L'examen des tactiques permettant aux signataires de faire face aux difficultés de l'épreuve conduit à relativiser le primat de l'explication politique que suppose l'interprétation du contenu des messages comme validation des enjeux de l'évènement. Ces tactiques visent en effet à la dépersonnalisation de la signature²⁴. L'élévation à une grandeur supérieure à celle de sa propre personne permet à la fois d'autoriser la parole et de rester sur son quant-à-soi. L'inscription sur un registre de condoléances se rapproche finalement des « écritures ordinaires » analysées par Daniel Fabre, ces formes graphiques dans lesquelles l'individu ne fait que répondre à des injonctions et aux cadres bornant l'action entreprise : « Cette écriture apparaît comme le fruit d'une nécessité dans laquelle la personne ne se reconnaît pas, mais qui impose sa discipline » (1993, p. 17). La question est alors celle de la genèse historique et sociale de l'autorité de cette injonction à écrire.

20. Même lieu. Source : AN/5AG2 560.

21. Même lieu. Georges Pompidou a été lycéen à Albi.

22. Ces deux messages sont inscrits à la Madeleine. Source : AN/5AG2 562.

23. Ces messages sont inscrits à l'Élysée. Source : AN/5AG2 560.

24. Sur la construction historique de la signature comme signe de l'identité, voir Fraenkel, 1992.

Des mots pour communiquer ?

L'inscription d'une opinion personnelle sur le défunt dans un registre de condoléances est un phénomène relativement nouveau. Historiquement, l'ouverture d'un livre d'or visait à recueillir les signatures des membres d'un réseau social endeuillé par la perte de l'un de ses membres (mais également dans d'autres occasions de sociabilité mondaine : naissance, mariage, obtention d'une faveur ou d'un titre, etc. ; voir Heinich, p. 207). Se déplacer en personne est une marque de proximité. Ceux qui s'estimaient socialement trop éloignés envoyaient un membre de leur maisonnée déposer une carte. La veuve, retirée dans ses appartements, pouvait établir la liste de ceux qui avaient témoigné de leur affliction. Lors de l'exposition du corps de Félix Faure à l'Élysée, registres et corbeilles destinées à recevoir les cartes étaient disposés côte à côte. Le nombre voudrait alors attester la représentativité du président défunt :

À la porte de sortie, près de l'avenue Marigny, de longues tables portaient des registres de signatures et des corbeilles pour recevoir les cartes de visite. À six heures du soir, on estimait à 60 000 le nombre de personnes qui avaient défilé²⁵.

Le nom et le nombre importent davantage que le contenu. Le formalisme des messages n'est pas problématique puisqu'il n'est pas attendu que les signataires indiquent leur opinion sur le défunt. L'élargissement de l'audience à laquelle est adressée l'invitation à s'inscrire, sensible dès les premières funérailles républicaines, explique-t-il alors le recours à des formules plus personnalisées ? Si cette hypothèse paraît pertinente, nous devons apporter deux nuances. La démocratisation de la pratique n'induit pas automatiquement la mention de l'opinion. Il est encore principalement demandé d'inscrire son nom. Cette revendication répercutée par *La Presse* en témoigne. Quoi qu'il en soit de sa véracité, elle indique que ces registres n'étaient disposés que dans un nombre limité de lieux à Paris, et qu'il s'agissait avant tout d'y « porter son nom » :

Nous devons signaler une opinion que nous avons entendue émettre devant l'Élysée, par un brave ouvrier : « C'est loin, l'Élysée, disait-il dans un langage un peu frustré. Ceux qui habitent La Villette ou Montrouge ne peuvent pas venir ici. On devrait mettre des registres dans toutes les mairies, et nous verrions alors qu'il n'y aurait pas un Parisien qui ne mettrait pas son nom. »²⁶

Par ailleurs, la circulation de l'information dans l'échange ne s'effectue que lorsqu'il s'agit de notables. Les signatures portées sur le registre de condoléances

25. *L'Univers*, 21 février 1899.

26. *La Presse*, 27 juin 1894.

ouvert à Chaumont (Haute-Marne) à la mort de Paul Doumer (1931) l'attestent²⁷. Les six pages de ce registre de condoléances sont emplies de formules conventionnelles et de signatures de notabilités locales, à deux exceptions près. Mais surtout, preuve qu'il s'agit bien d'un échange, le sous-préfet de Langres reçoit plusieurs lettres émanant de notables dans l'impossibilité de se déplacer et prend la peine de leur répondre qu'ils y seront inscrits²⁸. Le registre sert ici à recueillir des déclarations d'allégeance des autorités départementales à l'ordre républicain. Toutes les notabilités et tous les secteurs d'activité assurent le préfet de leur affliction, celui-ci relayant ensuite ces messages au ministre de l'Intérieur²⁹.

Si elle doit être nuancée, l'hypothèse d'un lien entre la démocratisation de la pratique de signature du registre et l'émergence d'une injonction à la plus grande personnalisation – et, donc, parallèlement, celle de tactiques visant à la dépersonnalisation – des messages lors de la signature des registres de condoléances invite toutefois à penser les manifestations du deuil comme profondément dépendantes – à l'instar de toute expression d'émotion³⁰ – de la mise en place des supports susceptibles de la recueillir, si ce n'est de la susciter. L'expression d'un rapport au défunt vécu sur le mode émotionnel n'induit pas une personnalisation croissante des rapports entretenus au politique. Elle peut être pensée comme la seule réponse possible à la situation provoquée par l'importance croissante du registre comme modalité de participation au deuil. C'est ce dernier point qu'il convient donc de mesurer.

Ceci est toutefois délicat à entreprendre à partir de notre terrain (les funérailles des présidents de la République). À défaut de l'expliquer, plusieurs éléments en attestent. C'est tout d'abord le fait que le recours au registre devient un réflexe³¹ lorsque l'urgence de la situation impose l'organisation d'une cérémonie. Pierre Lefranc en témoigne, lors du décès de Charles de Gaulle :

Devant l'affluence [...], je fais installer sous le porche de l'immeuble des registres sur lesquels les Parisiens pourront apposer leur signature. La préfecture de police, pour canaliser une queue vite devenue longue de trois cents mètres, va placer des barrières³².

27. Il est conservé en AD – Haute-Marne / M1208.

28. Voir par exemple la réponse du sous-préfet de Langres au maire de Brennes, le 20 mai 1932. Source : AD – Haute-Marne/M 1208.

29. Ils sont conservés en AN/F⁷ 12512.

30. « Pour établir la possibilité d'une régulation sociale des émotions, il faut, d'une part, souligner l'importance de ce sur quoi peut s'exercer un contrôle social, l'expression des émotions, d'autre part, montrer que l'expression émotive n'est pas innée, c'est-à-dire déterminée par la nature. » (Halbwachs, 1998 [1947], p. 164-173, p. 165.)

31. Jean-Gabriel Contamin (2005, p. 5) critique l'usage de la notion de « répertoire d'action » comme relevant d'un « cela-va-de-soi pré-réflexif ». Toutefois, à la différence de l'inventivité des acteurs du mouvement qu'il analyse, nous voulons insister sur le très faible nombre de pratiques à disposition des organisateurs.

32. Voir Lefranc, 1989, p. 390. La véracité de l'anecdote ne nous intéresse pas. Notons simplement qu'il apparaît évident, lorsqu'il s'agit d'organiser « quelque chose », d'ouvrir des registres de condoléances. À la mort de François Mitterrand, le maire de Gondrin (Gers) use du même registre

L'étude des manifestations organisées localement à la mort de François Mitterrand atteste également à la fois de la banalité du recours au registre et de son importance croissante dans l'économie globale des rassemblements organisés³³. Parmi quelques variantes et innovations (une minute de silence, l'audition de morceaux de musique – la Marseillaise, des chansons de Charles Trénet et de Barbara –, le dépôt d'une gerbe, d'une rose ou le lancer de celle-ci dans la Charente, la retransmission sur écran géant des cérémonies parisiennes et jarnacaises), l'utilisation d'un registre est la seule constante. À Pau, des registres sont ouverts dans les locaux de la section PS. Le journaliste de *Sud-Ouest* relate les propos de participants :

Venir signer ce registre est l'une des rares choses que l'on puisse faire pour lui rendre hommage³⁴.

La diffusion du recours au registre de condoléances et son rôle prépondérant au sein des cérémonies de deuil explique l'autorité acquise par cette forme d'expression, donc le fait que les individus s'y confrontent en dépit de la dépossession ressentie. La démocratisation de la pratique explique également la modification du type d'injonction lancée. La nécessaire personnalisation du message est la conséquence d'une justification jusqu'alors inutile apportée à la participation.

Mais ceci n'explique pas que les individus se plient à ce que l'on attend d'eux. Cela n'est toutefois pas nécessaire pour comprendre la logique de la pratique et sa reproduction :

Il arrive qu'un rite implique, comme un de ses moments obligés, l'énonciation de la parole correspondante : si donc je veux décrire ce qu'ils font, il faut aussi que je comprenne ce qu'ils disent (par exemple, que je le traduise). Mais cela ne signifie pas qu'il y a d'un côté des gestes et de l'autre le sens de ces gestes, mais seulement que prononcer une formule est indispensable à l'exercice du rite. (Bazin, 1998.)

En somme, considérer que ce qui est écrit doit être conforme aux attentes pour pouvoir dire l'activité réussie, c'est envisager le contenu du message comme établissant une communication – au sens de « transmission d'information » – entre le signataire et le récepteur. Dans ce cas, les messages déviants seraient ceux dont le contenu porterait atteinte au crédit du défunt. Mais si l'interaction est définie seulement par le contenu du message, alors apparaît une importante lacune : rien ne vient montrer que « le message a bien été reçu, que la valeur en

de justification : « J'ai senti que la population attendait quelque chose. C'est pourquoi nous avons mis sur pied ce moment de rencontre. » (*Sud-Ouest/Gers*, 11 janvier 1996.)

33. La recension a été effectuée à partir d'une étude des différentes éditions départementales de *Sud-Ouest* sur les mois de janvier et février 1996 à l'aide de la base Europresse.

34. *Sud-Ouest/Béarn*, 11 janvier 1996.

a été appréciée, que la relation réelle est bien ce qu'en affirme l'exécutant, que ce dernier a bien la dignité d'une personne et enfin que le bénéficiaire est d'une nature sensible et reconnaissante » (Goffman, 1973, p. 74). Il serait donc plus heuristique de considérer les registres comme installant un « mode de relation entre l'interaction et l'institution »³⁵. Analyser la pratique de la signature d'un registre de condoléances, c'est donner à voir non seulement le type de participation que sollicite une institution politique, mais les différents types d'investissement dans cette participation qu'elle peut tolérer. Il peut ainsi exister un grand décalage entre l'investissement minimal nécessaire pour que la mobilisation soit jugée réussie et l'idée que les signataires se font de leur participation : l'activité peut être cadrée de manière plurivoque sans que cela menace son bon déroulement.

Dans leur usage aristocratique ou bourgeois, le dépôt de carte et l'inscription sur le registre permettaient à la veuve de pouvoir remercier ceux qui avaient affiché leur appartenance au réseau endeuillé par la perte de l'un des siens. Dans l'ordre des relations politiques, cet usage du remerciement a perduré, constituant la contre-prestation nécessaire à l'achèvement de la séquence des condoléances. Le Quai d'Orsay demande à ses représentations de se faire l'interprète des remerciements de la France dans les villes et les pays qui ont fait célébrer des services religieux en mémoire de Sadi Carnot³⁶. L'absence d'un tel message peut être considérée comme un manquement aux bienséances diplomatiques. En témoigne la protestation du président de la Guinée-Équatoriale, vexé de n'avoir pas reçu de réponse à son télégramme de condoléances expédié à la mort du général de Gaulle³⁷. À ce titre, il est significatif que les archives du bureau du protocole du Quai d'Orsay contiennent pour une bonne part des messages de condoléances et des télégrammes de remerciements. C'est bien là l'une des activités principales de ce service³⁸.

La diffusion du registre de condoléances comme principale modalité de recueil des sentiments de deuil et l'augmentation du nombre de signataires qui en résulte rendent délicat l'accomplissement de cette contre-prestation, cela même si les proches du défunt adressent leurs remerciements par voie de presse³⁹ et s'il est affirmé à plusieurs reprises que les registres seront envoyés à la famille :

35. Sur cette distinction, voir Winkin, 2001, p. 123.

36. Une lettre-type est rédigée en ce sens. Source : Archives du Quai d'Orsay [AQO] – C/188.

37. Télégramme du consul de France en Guinée-Équatoriale, 12 décembre 1970. Source : AQO – C/536.

38. Voir AQO – C/187 et 188 pour le deuil de Sadi Carnot ; C/189 pour celui de Félix Faure ; C/535-536 pour le deuil du général de Gaulle. Voir AN/1AG130 pour les télégrammes envoyés entre le 7 et le 12 mai 1932 par M^{me} Doumer en réponse aux condoléances reçues à l'occasion de l'assassinat de son mari.

39. Voir « Le merci de Gilbert Mitterrand », *Sud-Ouest/Gironde*, 10 janvier 1996, ou les remerciements de Danielle Mitterrand, *La Croix*, 15 janvier 1996.

Orthez – Un registre est à la disposition du public dans le hall de la mairie ; les messages seront adressés à Danièle Mitterrand. [...] Mauléon – Là aussi un registre de condoléances est ouvert à la mairie. Il sera ensuite transmis à M^{me} Danièle Mitterrand⁴⁰.

Ce n'est pas le contenu des messages qui permet de clôturer l'interaction. Ceux-ci ne sont en effet pas lus. Le registre ouvert à Seattle pour recueillir les condoléances de la communauté française et des institutions officielles américaines est utilisé lors de la mort du général de Gaulle puis de celle de Georges Pompidou, signe qu'il n'a pas été transmis à M^{me} de Gaulle. Le devenir des messages reçus par le maire de Jarnac à la mort de François Mitterrand – l'archivage « pour les historiens »⁴¹ – montre bien, là encore, qu'il s'agit d'une communication interrompue. Échange incomplet encore, lorsque le sens du message est mal interprété par les rares personnes à le lire – ici, un journaliste de *Sud-Ouest*. Celui-ci ne voit pas, dans l'épithaphe laissée sur le registre, la référence à un ouvrage de François Mitterrand (*L'abeille et l'architecte*), publié en 1978 :

Les textes sont parfois surprenants [...] à la fois bucoliques et interrogatifs : « L'architecte est parti. Les abeilles sauront-elles continuer l'ouvrage ? »⁴²

Enfin, les remerciements des membres de la famille s'adressent de manière collective à tous ceux qui se sont déplacés pour signer, quel que soit le contenu – conforme ou non aux attentes – des messages. Celui-ci n'importe que peu dans la perception que se font les organisateurs du succès de l'opération et, de ce fait, dans sa pérennisation. Si l'enjeu, pour les signataires, est avant tout celui de la conformité aux codes épistolaires, aux réquisits de la situation et de la correction des rapports qu'ils pensent alors entretenir avec l'institution, il est très différent pour les organisateurs. Pour ces derniers, il est question de participation (on ne peut imaginer une cérémonie de signatures de registres lors de laquelle personne ne s'inscrirait), mais surtout de conformité, non des mots, mais des comportements (Goody, 1977, p. 34 et Mariot, 1999). Le lieu de l'échange, c'est l'activité de signature et non la teneur du message.

Se livrer à une analyse statistique du contenu des messages, c'est prendre le risque de ne pouvoir apercevoir les investissements plurivoques dans l'action que tolère justement le cadrage très lâche de la pratique. D'un pur point de vue méthodologique, cette analyse statistique serait pourtant envisageable. Mais il serait alors seulement possible d'étudier la répartition des thèmes des messages sans pouvoir la croiser avec d'autres variables. De plus, l'analyse des marqueurs graphiques comme attestant de la nationalité, de l'âge ou de la classe sociale du signataire paraît ici bien trop incertaine pour être utilisée.

40. *Sud-Ouest/Béarn*, 11 janvier 1996.

41. *Libération*, 5 février 1996.

42. *Sud-Ouest/Landes*, 11 janvier 1996.

Elle est, de plus, surtout utile à une sociologie de l'écriture comme pratique (Weber, 1995, p. 152-165), et nous concerne moins dans la mesure où nous sommes interrogé sur les enjeux politiques présidant à l'interprétation de leur contenu. Mais surtout, une analyse centrée sur le contenu des messages induit que celui-ci importe. L'hypothèse défendue ici montre que la teneur des messages, si elle témoigne du bon fonctionnement de la pratique, n'a pas d'incidence sur la pérennité du recours au registre de condoléances comme modalité d'expression des émotions. Nous avons donc choisi de collecter l'ensemble des manières de signer et de les considérer comme des réponses aux contraintes de l'exercice. Si cette méthode interdit de connaître la proportion de chaque thème dans l'ensemble des messages – si tant est que cet ensemble constitue une agrégation significative –, elle présente en revanche l'avantage de considérer l'inscription sur un registre de condoléances comme une pratique dont il est possible de restituer la logique.

Cette définition pluraliste du « cadre de l'expérience » (Goffman, 1991) remet donc en cause le présupposé aligniste sur lequel repose la transposition du modèle goffmanien dans les théories de l'action collective⁴³. Elle montre que, loin de fonctionner sur le consentement de ses participants, qui valideraient ainsi les enjeux politiques de l'évènement, l'activité de signature d'un registre semble n'être efficace que parce qu'elle repose sur un « accord cognitif aux bases assez fragiles » (Contamin, 2005). Si les signataires sont avant tout soucieux de la rectitude du code épistolaire qu'ils emploient et de leur problématique compétence politique, les organisateurs sont, eux, davantage sensibles à la rectitude des comportements. C'est sur cette incertitude pesant sur la définition de la situation que repose « l'apparente uniformité des soutiens » (*ibid.*) revendiquée par les organisateurs*.

Références

Ouvrages et articles de revues

- ALBERT-LLORCA Marlène, 1993, « Le courrier du ciel », D. Fabre éd., *Écritures ordinaires*, Paris, BPI/POL, p. 183-222.
- BAUDOT Pierre-Yves, 2005, *Évènement et institution. Les funérailles des présidents de la République en France (1877-1996)*, thèse pour le doctorat études politiques, Université Paris 1.
- BAZIN Jean, 1998, « Questions de sens », *Enquête*, n° 6, p. 13-34.

43. Voir l'article séminal de David Snow et de ses étudiants, 1986. Pour une critique, voir Mathieu, 2002.

* Je tiens à remercier Philippe Ponet, ainsi que les lecteurs anonymes de la revue, pour leurs remarques sur des versions préalables de cet article.

- BOLTANSKI Luc, THÉVENOT Laurent, 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- BOLTANSKI Luc, DARÉ Yann, SCHILTZ Marie-Ange, 1984, «La dénonciation», *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 51, mars, p. 3-41.
- BRUGIDOU Mathieu, 1998, «Épithètes. L'image de François Mitterrand à travers l'analyse d'une question ouverte posée à sa mort», *Revue française de science politique*, III (1), février, p. 97-120.
- CERTEAU Michel (de), 1997 [1990], *L'invention du quotidien*, t. 1: *Arts de faire*, Paris, Gallimard.
- COLLOVALD Annie, 1999, *Jacques Chirac et le gaullisme. Biographie d'un héritier à l'histoire*, Paris, Belin.
- CONTAMIN Jean-Gabriel, 2005, «Le choix des armes. Les dilemmes pratiques d'un mouvement de doctorants et le modèle des avantages comparatifs», *Genèses*, n° 59, juin, p. 4-24.
- 2005, «La perspective du cadrage au révélateur du pétitionnement: pour une conception pluraliste des cadres d'interprétation», communication au 8^e congrès de l'AFSP, Lyon, p. 31. <http://www.afsp.msh-paris.fr/archives/congreslyon2005/lyon2005.html> (page consultée le 14 février 2006).
- ELIAS Norbert, 1998 [1982], *La solitude des mourants*, Paris, Bourgois.
- FABRE Daniel éd., 1993, «Introduction», *Écritures ordinaires*, Paris, BPI/POL, p. 11-30.
- FRAENKEL Béatrice, 1992, *La signature. Genèse d'un signe*, Paris, Gallimard.
- GAXIE Daniel, LEHINGUE Patrick, 1984, *Enjeux municipaux. La constitution des enjeux politiques dans une campagne municipale*, Paris, PUF.
- GOFFMAN Erving, 1991 [1974], *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit.
- 1973 [1971], *La mise en scène de la vie quotidienne*, t. 2: *Les relations en public*, Paris, Minuit.
- GOODY Jack, 1977, «Against "ritual": loosely structured thoughts on a loosely defined topic», S. F. Moore et B. Myerhoff éd., *Secular Ritual*, Assen, Amsterdam, Van Gorcum, p. 25-35.
- HALBWACHS Maurice, 1998 [1947], «L'expression des émotions et la société», *Classes sociales et morphologie*, Paris, Minuit.
- HEINICH Nathalie, 1998, *Le triple jeu de l'art contemporain*, Paris, Minuit, p. 207.
- JONES Bethan, 1999, «Books of Condolence», T. Walter éd., *The Mourning for Diana*, Oxford, Berg, p. 203-214.
- LYON-CAEN Judith, 2002, «Le romancier, lecteur du social dans la France de la Monarchie de Juillet», *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 24, p. 15-32.
- LEFRANC Pierre, 1989, *Vingt-cinq ans avec de Gaulle*, Paris, Presses Pocket, p. 390.
- MARIOT Nicolas, 1999, «*Conquérir unanimement les cœurs*»: le cas du voyage présidentiel en province (1888-1998). Usages politiques et scientifiques des rites, thèse pour le doctorat études politiques, EHESS.
- MATHIEU Lilian, 2002, «Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux», *Revue française de science politique*, n° 52 (1), février, p. 75-100.

SNOW David A., 1986, « Frame alignment processes, micromobilization and movement participation », *American Sociological Review*, n° 51, p. 464-481.

WEBER Florence, 1995, « La lettre et les lettres : codes graphiques, compétences sociales. Des outils pour l'analyse des écritures ordinaires », *Genèses*, n° 18, janvier, p. 152-165.

WINKIN Yves, 2001 [1996], *Anthropologie de la communication*, Paris, Le Seuil.

Articles de presse

La Croix, 15 janvier 1996 : « Le président aurait interrompu son traitement ».

Le Figaro, 21-22 novembre 1970 : « Pour les Français, l'Homme du 18 juin éclipse le fondateur de la V^e République. Un sondage exclusif *Le Figaro*-SOFRES » (M. Bassis).

— 11 janvier 1996 : « “Est-il vrai qu'il a été ministre ?” » (E. Bietry-Rivière, M.-A. Lombard).

L'Humanité, 10 janvier 1996 : « À Paris, la chaîne interminable des gens, des fleurs et des mots » (G. Smadja).

Libération, 15 janvier 1996 : « Avenue Frédéric-le-Play, encore quelques hommages » (R. Dely).

— 5 février 1996 : « Jarnac et les pèlerins. Où l'on cultive la légende Mitterrand... et ses retombées » (P. Nivelles).

Le Monde, 12 janvier 1996 : « “Un vieil homme est mort, il était ma jeunesse...” » (D. Le Guilledoux).

La Presse, 27 juin 1894 : « Une idée originale ».

Sud-Ouest

S.-O. *Béarn*, 11 janvier 1996 : « L'hommage de tout le Béarn ». « Drapeaux en berne et crêpe noir » (C. Aristegui).

S.-O. *Charente-Maritime*, 11 janvier 1996 : « L'hommage des anonymes ».

S.-O. *Gers*, 11 janvier 1996 : « Un phare s'est éteint » (maire de Gondrin).

S.-O. *Gironde*, 10 janvier 1996 : « Le merci de Gilbert Mitterrand » (J. Ripoché).

S.-O. *Landes*, 11 janvier 1996 : « Au revoir, M. le Président » (S. Airoldi).